

# CÉRAMIQUE 14 PARIS

Salon de la Céramique d'Art contemporain 2018  
Salle Annexe Mairie du XIV<sup>e</sup>  
12 rue Pierre Castagnou 75014 PARIS  
du 3 au 7 octobre 2018

**DATE LIMITE DE DÉPOT DES CANDIDATURES : 28 février 2018**

- A retourner :**
- **A Un dossier** sur support papier  
contenant CV et 6 photos **minimum** (10x15 ou plus) légendées au dos de  
chaque photo (dimension des pièces, année, matériau)
  - **B Règlement de l'exposition** daté et signé
  - **C Indications techniques** pour la réalisation du catalogue à envoyer à  
[paris.atelier.11@gmail.com](mailto:paris.atelier.11@gmail.com)  
un fichier numérique (photo de l'œuvre)  
une photo d'identité en noir et blanc  
un texte de 5 lignes maximum en français et traduit en anglais
  - **D Participation aux frais d'organisation :**  
deux chèques de 150 € libellés à l'ordre de l'Association « A TOUT  
ATOUT »

## DOSSIER DE CANDIDATURE (A)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL..... VILLE.....

PAYS.....

TÉLÉPHONE..... TEL PORTABLE.....

Email ..... SITE INTERNET .....

NATIONALITÉ ..... DATE DE NAISSANCE.....

STATUT PROFESSIONNEL (artisan, artiste libre, artiste auteur, autres).....

Vous êtes inscrit à  
(Cocher SVP)

La Chambre des Métiers  
La Chambre de Commerce et de l'Industrie  
La Maison des Artistes  
L'URSSAF

Etes-vous membre des Ateliers d'Art de France .....

Ce document, avec les pièces demandées, est à envoyer en courrier non recommandé à :

**Association A TOUT ATOUT, 24 rue du Commandeur - 75014 Paris**

Tél : 01 43 27 38 96 - Email : [ceramique14paris@gmail.com](mailto:ceramique14paris@gmail.com) - [contact@ceramique14.com](mailto:contact@ceramique14.com) - [www.ceramique14.com](http://www.ceramique14.com)

# CÉRAMIQUE 14 PARIS

Salon de la Céramique d'Art contemporain 2018  
Salle Annexe Mairie du XIV<sup>e</sup>  
12 rue Pierre Castagnou 75014 PARIS  
du 3 au 7 octobre 2018

## EXPOSITION

Ouverture : mercredi 3/10 - à 14h00  
Vernissage : jeudi 4/10 - à 18h30  
Soirée pour les exposants : samedi 6/10 - à 19h00  
Fin du salon et décrochage des œuvres : dimanche 7/10 de 19h00 à 22h00

## REGLEMENT DE L'EXPOSITION (B)

**Article 1** La salle Annexe de la Mairie du XIV<sup>e</sup> arrondissement n'étant pas une galerie commerciale, elle ne peut procéder à aucune vente et ne perçoit par conséquent aucune commission. Il en est de même pour l'association.

La liste des prix est établie à titre indicatif.

Pour toute acquisition, s'adresser directement à l'artiste sur son stand.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être en aucun cas retenue, en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants, ni en ce qui concerne les œuvres présentées sur les stands.

**Article 2** Les exposants sélectionnés doivent être enregistrés dans un organisme professionnel comme Artiste libre, Artisan, maison des Artistes ou autres et avoir leur numéro Siret.

**Ils s'engagent** à être présents sur leurs stands pendant toute la durée de l'exposition et pendant les horaires d'ouverture (obligation de nous informer d'une absence incontournable).

**Article 3** Afin de maintenir la qualité de ce salon, les œuvres exposées doivent être uniquement des créations personnelles, de très bonne qualité, exécutées en majeure partie en céramique.

Les organisateurs souhaitent que les participants respectent la notion de recherche d'innovation et de créativité et qu'ils présentent des œuvres inédites, y compris des contenants d'exception répondant à ces critères.

Il est fortement conseillé de ne pas être présent aux manifestations parisiennes trop proches en temps et en lieu de ce salon.

**Toute pièce non conforme** au dossier présenté ainsi que toute pièce ayant déjà été exposée lors de salons antérieurs sera refusée.

La pièce correspondant à la photo du catalogue doit être exposée sur le salon.

## **Article 4** Chaque exposant sera responsable de l'aménagement de son stand

A cette fin, il est invité à amener socles et plateaux. Pour l'harmonie et la qualité du salon, veuillez rester dans le blanc ou le gris. Pas de table ni revêtement de couleur, ni tissu, ni rideau.

Les organisateurs se réservent le droit de revoir tout aménagement ou installation n'étant pas en accord avec l'esprit général du salon et son image.

Pour toute autre intention ou proposition, contacter le Directeur artistique du salon.

*Conseils de présentation : ne pas présenter trop de pièces, hormis les installations et respecter une cohérence par rapport aux œuvres présentées*

**(Dimensions : profondeur 1 m x largeur 3 m / hauteur 2,5 m)**

**Pour des raisons de sécurité incendie, il est interdit de stocker cartons et protections derrière le stand, ainsi que dans les locaux de la mairie.**

**L'éclairage** des stands est prévu. Il ne sera accepté aucun éclairage supplémentaire.  
**Le rajout de prise électrique et de spot est interdit**, toujours pour des raisons de sécurité.

## **Article 5** Droit de participation

### **Participation aux frais d'organisation et de publication dans le catalogue :**

- deux chèques d'un montant total de **300 €** (1 chèque de 150€ sera encaissé à la sélection et un chèque de 150€ la semaine précédent le salon), libellés à l'ordre de l'Association A TOUT ATOUT.

**En cas de non sélection** de votre dossier, les chèques vous seront retournés ainsi que votre dossier. A cet effet, **vous voudrez bien joindre une grande enveloppe timbrée avec votre adresse.**

## **Article 6** Les pièces demandées pour le catalogue :

- Un **fichier numérique** format TIFF (possible LZW ou EPS) ou JPEG haute définition (minimum 300 dpi) sur un CD.
- le titre de l'œuvre, la technique utilisée, les dimensions et l'année de réalisation  
Repérer droite, gauche, haut et bas.
- Un texte de 5 lignes au maximum sur votre parcours, vos expositions, vos prix... en français et traduit en anglais (en bon anglais).
- Une photo d'identité numérique.

**Ces fichiers doivent être envoyés directement chez le graphiste [paris.atelier.11@gmail.com](mailto:paris.atelier.11@gmail.com)**

Nota : l'œuvre correspondant à la photo du catalogue doit être exposée sur le salon (art. 3)

## **Article 7** Droit de reproduction

Chaque artiste s'engage à ne demander à Céramique 14 aucun droit de reproduction de l'œuvre présentée au catalogue ou via média traitant le sujet de Céramique 14, les informations contenues dans ce dossier seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse et téléphone figurant à la première page seront reproduits intégralement dans le catalogue.

**Chaque artiste autorise l'association A Tout Atout à utiliser son image dans le cadre du salon Céramique 14-Paris sur tout support en vue de la médiatisation de cet événement.**

## **Article 8** Assurance

**L'association A TOUT ATOUT et la Mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris ne sont pas responsables des œuvres qui seront exposées**

Elles déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc., et conseillent aux artistes exposants et invités du pays à l'honneur de prendre une assurance personnelle depuis le jour du dépôt-installation de l'exposition jusqu'au jour du décrochage.

En cas de sélection, une copie de votre assurance responsabilité civile professionnelle devra être fournie.

Chaque exposant renonce tant pour son compte que pour celui de ses assureurs à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages, pertes et avaries atteignant les marchandises, objets se trouvant tant à l'intérieur du salon que dans les véhicules garés à proximité du Salon.  
Cette renonciation s'applique également aux véhicules des exposants.

Les artistes sont seuls responsables des objets présentés ou entreposés sur leur stand ainsi que des dommages causés aux tiers du fait de leur installation.

## **Article 9** Règles d'usage

Pour la bonne tenue du salon, un local étant à la disposition des exposants, afin d'y prendre leurs repas, il leur est recommandé de l'utiliser.

Dans tous les cas, le règlement concernant la sécurité des lieux devra être respecté scrupuleusement.

### **Article 10 Respect du présent règlement. Suppression du Salon. Désistement d'un participant**

- La signature du présent règlement et de l'inscription entraîneront, pour les exposants, l'obligation de se conformer expressément au présent règlement ainsi qu'à toutes les prescriptions qu'il conviendrait aux administrations préfectorales et municipales d'édicter au sujet des mesures de police et de sécurité, et ce sans recours de quelque nature que ce soit.

Toute infraction entraînera le renvoi immédiat du participant sans qu'il puisse réclamer un dédommagement quelconque.

- Suppression du Salon : si des circonstances empêchaient le Salon d'avoir lieu, la participation financière serait rendue, sans que les exposants, et ce de façon expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

Le retard, le changement de date, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part des organisateurs.

- En cas de désistement d'un exposant après la date du « bon à tirer » du catalogue, soit fin juin, le 1<sup>er</sup> chèque de 150 euros déjà encaissé ne pourra pas être remboursé au candidat du fait de sa présence dans le catalogue.

### **Article 11 Transport**

Le transport Aller et Retour et la manutention des œuvres sont à la charge exclusive des exposants.

### **Article 12**

- L'installation de l'exposition se déroule le mercredi de 8h00 à 14h00 exclusivement.

- **Décrochage le dimanche à partir de 19h00 (et pas avant) et jusqu'à 22h00 impérativement.**  
Passés les horaires de décrochage, l'Association et la Mairie du XIV<sup>e</sup> arrondissement déclinent toute responsabilité.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER lisiblement complété et signé : 28 février 2018**

### **DATES À RESPECTER :**

L'installation des œuvres : le mercredi - de 8 h à 14 h

Salle Annexe de la Mairie du XIV<sup>e</sup>, 12 rue Pierre Castagnou – 75014 PARIS

Le décrochage : le dimanche - à partir de 19 h et jusqu'à 22 h.

**Document à nous retourner, daté et signé  
précédé de la mention lu et approuvé**

**Nous vous conseillons de photocopier ce document pour vos archives personnelles.**

# INDICATIONS TECHNIQUES (C)

## Réalisation du catalogue

Le travail de chaque exposant sera présenté sur une page entière avec une photo couleur de l'œuvre et le texte explicatif de son travail. Dans l'index des exposants, une photo portrait en noir et blanc sera publiée avec l'adresse de l'exposant.

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE.....

CODE POSTAL ..... VILLE..... PAYS .....

TÉLÉPHONE ..... TEL PORTABLE.....

Email ..... SITE INTERNET .....

DATE DE NAISSANCE.....

*Nota : ces informations seront reprises intégralement dans le catalogue.*

*En cas de changement d'adresse, prévenir dès que possible*

### TEXTE :

- **Texte de présentation :** fichier Word, 450 signes maximum (soit 5 lignes de 80 signes).  
*NB : Les espaces et la ponctuation comptent dans les signes*
- **Légende photo :**

Nom de l'artiste .....Prénom .....

Titre de l'œuvre .....

Technique utilisée .....

Dimensions .....Année de création.....

### PHOTOS :

- **Fichier numérique :** format TIFF (possible LZW ou EPS) ou format JPEG haute définition (minimum 300 dpi) sur un CD ou par Internet.
- **Photo, portrait d'artiste :** fichier numérique sur CD ou par internet à l'adresse suivante : [paris.atelier.11@gmail.com](mailto:paris.atelier.11@gmail.com)

**Notre graphiste : Jarek KRUK | tél. 01 47 33 15 33**

Retourner ce document avec votre dossier avant le 28 février 2017

À l'attention de :

**Association A TOUT ATOU - 24 rue du Commandeur - 75014 Paris**

Tél : 01 43 27 38 96 - Email : [ceramique14paris@gmail.com](mailto:ceramique14paris@gmail.com) - [contact@ceramique14.com](mailto:contact@ceramique14.com) - [www.ceramique14.com](http://www.ceramique14.com)